

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Biesles

SEANCE DU 25 JUILLET 2022

Date de la convocation : 19 JUILLET 2022

Date d'affichage : 19 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel ANDRE, Maire.

Présents : ANDRE Michel, BAVEREL Emmanuel, BROTHIER Michel, GRATAROLI Jérôme, LAMBERT Cendrine, MARCHAL Bernadette, OLIVAIN Laurent, PERRUT-GAULT Marie-Christine, ROUSSEL Christine, ZEMIHI Alain

Excusés : CHAGNET Jean-Yves

Absents : MARIVET Nadine a donné pouvoir à ANDRE Michel, ENCINAS David a donné pouvoir à BROTHIER Michel

Secrétaire : Madame ROUSSEL Christine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

DELO49_2022 - 1 – Proposition d'acquisition des parcelles ZL 308, 309, 336, 337

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	12	12	0	0	0

Monsieur le maire informe le conseil municipal du souhait d'acquérir les parcelles : ZL 308, 309, 336, 337 pour une surface totale de 43,30 ares.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de faire une proposition d'achat pour les parcelles suivantes :
 - ZL 308, 309, 336, 337 : montant 1515.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.
- L'acte de vente sera établi par la SCP Xavier GUICHARD et Sandrine DOUCHE D'AUZERS, bureau annexe de Nogent,

DEL050_2022 - 2 – Proposition d'acquisition de parcelle ZL 83

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	2

Monsieur le Maire, quitte la salle,

L'Adjoint au Maire informe le conseil municipal du souhait d'acquérir la parcelle : ZL 83 pour une surface totale de 14.4 ares.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de faire une proposition d'achat pour la parcelle suivante :
 - ZL 83 : montant 504.00 €
- **Autorise** l'Adjoint au Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.
- L'acte de vente sera établi par la SCP Xavier GUICHARD et Sandrine DOUCHE D'AUZERS, bureau annexe de Nogent,

DEL051_2022 - 3 – Lotissement le Ban : annulation vente du lot n°2
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	12	12	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations 055_2018 du 30/08/2018, 062_2018 du 08/10/2018, 003_2019 du 28/01/2019 relatives à la mise en vente des parcelles du lotissement Le Ban;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une annulation de réservation a été faite pour le lot n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** l'annulation de réservation de vente pour le lot n°2 du lotissement Le Ban :
 - *Références cadastrales des parcelles* : ZL 485 et 473,
 - *Superficie* : 1075 m²,
 - *Acquéreurs* : M. Cyril DENIS, 8 rue du Ban 52340 BIESLES
 - *Prix* : 32 250 € HT (30,00 € HT / m²) soit 38 332.35 € TTC

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15.

Fait à Biesles, le 27 juillet 2022,

Le maire,

Michel ANDRE